

SUPRACOMMUNALITÉ ET PERSPECTIVES

Entretien des cours d'eau de 3^e catégorie

Notre volonté : renforcer notre soutien aux Communes en matière de gestion des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie.

Notre ambition : proposer à chaque Commune du territoire provincial d'établir une convention permettant à la Province de prendre en charge l'entretien de ses cours d'eau de 3^e catégorie.

Notre objectif : prendre en charge l'entretien de l'ensemble du réseau des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie du territoire provincial à l'horizon 2021.

Développement des projets supracommunaux

- Constituer un réseau d'agents de territorialité, nos relais privilégiés avec les Communes.
- Promouvoir la dimension supracommunale par la coordination de projets unissant plusieurs Communes.

Aide à la gestion et simplification administrative

- Mettre en place une cellule de conseils juridiques.
- Partager de bonnes pratiques en matière de management tant sur la méthode que sur les outils : nouveaux espaces de travail, logiciels d'*e-government* et de gestion stratégique ou encore le télétravail.